

Charte de participation au réseau Redoc69-h

Membres adhérents

Sont membres du Redoc69-h, tous les organismes actifs signataires de la présente charte.

Ils sont désignés dans cette charte comme « organismes partenaires ».

Leur travail est réalisé sous la responsabilité d'un membre coordonnateur désigné lors de l'adhésion, cette fonction est actuellement assurée par l'association Une Souris Verte, et susceptible d'être prise en charge par un autre organisme du réseau.

Ouverture au public

Chaque organisme partenaire s'engage à

- ouvrir son fonds documentaire à un public externe, spécialement les parents d'enfants en situation de handicap.
- désigner une ou plusieurs personnes, salariée(s) ou bénévole(s) afin d'accueillir le public.
- mettre en prêt et/ou en consultation sur place les documents présents dans la base de données.

Gestion documentaire

Pour le modèle de gestion, deux cas se présentent :

- Un professionnel de l'information et de la documentation est présent au sein de l'organisme : la gestion se fait de manière autonome.
- Le centre de documentation est géré par un bénévole ou salarié qui ne connaît pas les techniques documentaires. La gestion se fait avec le support du service documentation de l'association Une souris verte...

Chaque organisme partenaire s'engage à mettre à la tête de son centre de documentation une personne référente en charge de la gestion courante du fonds qui aura pour tâches : l'acquisition de nouveaux documents, leur indexation, l'accueil du public, la circulation des documents, la promotion du lieu de ressources et du réseau Redoc69-h, la sauvegarde et la mise à jour de ses données bibliographiques.

Chaque organisme partenaire met à disposition du référent un poste informatique équipé d'une connexion internet pour qu'il puisse accomplir ses missions.

Participation à la vie du réseau

Chaque organisme partenaire s'engage à participer à la vie du réseau :

- En participant aux réunions du réseau.
- En prenant part à une stratégie de communication commune comprenant : un lien vers le site portail du Redoc69-h, une présentation du réseau et une mise en ligne du logo commun (lorsque ce dernier sera disponible) sur le site web de l'organisme membre.
- En travaillant à la mutualisation des connaissances, des acquisitions de documents, et à la constitution de procédures communes de traitement de l'information.
- En communiquant et en venant en support lorsqu'un autre membre s'adresse à la communauté par le biais de la liste de discussion.
- En devenant membre d'une base de données documentaire commune aux membres de Redoc69-h lorsque celle-ci sera mise en place.

Outil de gestion documentaire

Chaque organisme partenaire s'engage à utiliser prioritairement le logiciel open source PMB pour la gestion de son fonds documentaire.

Il s'engage ainsi à mettre en consultation libre et sur internet le contenu de son catalogue de références.

Si l'organisme membre dispose déjà d'un logiciel documentaire, celui-ci devra permettre un export des notices présentes dans sa base et/ou un module web permettant un accès en ligne de son catalogue (type On-line Public Access Catalogue - OPAC).

Désengagement d'un organisme partenaire

En cas de cessation de partenariat temporaire ou définitive des modalités pratiques devront être étudiées : dépôt des documents indexés dans un centre du réseau, ou suppression des références de la base de données communes. Le membre démissionnaire peut demander une copie des références qu'il a entré dans la banque de données

Les membres associés :

Peuvent être membres associés les organismes gérant des fonds documentaires sur le handicap à qui il manque actuellement une des conditions requises pour être membre adhérent.

Les membres associés sont invités aux réunions du réseau mais ne pourront pas bénéficier de tous les outils communs mis en place.

Chaque membre associé s'inscrit dans une démarche pour obtenir toutes les conditions pour devenir membre adhérent.

Cette charte est susceptible d'évoluer régulièrement, sa modification se fera en accord avec membres signataires de la charte et aura valeur de réengagement au sein du réseau.

Nom de l'organisme et adresse de l'organisme partenaire :

Nom et qualité d'un responsable de l'organisme partenaire :

En qualité de membre adhérent / associé (barrez la mention inutile)

Je sous-signé(e), Mme/Mlle/M.

certifie avoir pris connaissance des termes de la charte et m'engage à en respecter les différents points.

Fait à Lyon,

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »),

Nom et qualité de la personne référente du projet documentation :

Je sous-signé(e), Mme/Mlle/M.

certifie avoir pris connaissance des termes de la charte et m'engage à en respecter les différents points.

Fait à Lyon,

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »),